

Zeitschrift:	Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber:	Le messager suisse
Band:	19 (1973)
Heft:	1
Rubrik:	Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Affaires fédérales

Budget 1973 : le cap des 11 milliards est allègrement dépassé

(C.P.S.) Par suite de la haute conjoncture, les déficits budgétaires qu'on craignait depuis quelques années sont malheureusement devenus une réalité. Cette constatation a été faite par le Conseil fédéral qui vient de présenter le budget de la Confédération pour 1973. Ce budget est profondément marqué par la situation difficile qui résulte d'un écart croissant entre les besoins et les moyens disponibles lié à une économie sensiblement à la limite de sa capacité. Le grand argentier de la Confédération, M. Celio, a expliqué récemment les grandes lignes de ce budget devant la presse accréditée à Berne. Il a relevé que par rapport au budget 1972, les recettes s'accroîtront de 1,2 milliard et s'établiront à 11,2 milliards de francs. En revanche, on prévoit que les dépenses augmenteront de 1,6 milliard pour atteindre 11,4 milliards de francs, de sorte que le budget financier se solde par un excédent de dépenses de 196 millions. En dépit d'efforts considérables, le Conseil fédéral n'a pas réussi à obtenir un budget financier au moins équilibré. Cependant, grâce à l'excédent des revenus réalisé au budget des variations de fortune, le compte général se soldera par un modeste boni de 69 millions. Comme il le relève dans son message, le Conseil fédéral s'attendait à d'énormes difficultés pour équilibrer le budget. En raison de ses dépenses de construction considérables, le

secteur public est bien davantage affecté par le renchérissement qu'il ne ressort de l'indice suisse des prix à la consommation. C'est du moins ce qui ressort des explications adressées aux Chambres qui sont aussi rendues attentives au fait que le 8^e révision de l'A.V.S., les débuts de l'aménagement du territoire ainsi que l'augmentation rétroactive des subventions fédérales aux installations pour la protection des eaux et aux constructions destinées à la formation professionnelle, représentent une charge supplémentaire pour les finances fédérales. Le Conseil fédéral souligne alors que les dépenses d'importants groupes de tâches sont en train d'augmenter considérablement, les recettes diminueront sensiblement à partir de 1973 par suite des moins-values consécutives à l'accord de libre-échange conclu avec la C.E.E.

On notera que sur le total de 11,2 milliards de recettes prévues, 10,4 ou près de 93 % représentent des taxes fiscales. Si l'économie continue à évoluer favorablement, ces taxes dépasseront donc pour la première fois les 10 milliards, alors qu'elles avaient franchi le cap des 5 milliards en 1967. Sur les 10,4 milliards de recettes fiscales, près de 7 milliards ou 67 % proviennent d'impôts et plus de 3 milliards de droits de douane. Les impôts de consommation contribuent à raison de 671 millions à l'augmentation de 797 millions de recettes fiscales par rapport au budget de 1972. Selon les prévisions budgétaires, l'impôt sur le chiffre d'affai-

res rapportera à lui seul quelque 30 % de l'ensemble du produit fiscal. On compte ainsi que les rentrées de cet impôt ne seront que peu inférieures aux recettes totales réalisées par la Confédération en 1960. Si l'on confronte les impôts sur le revenu et la fortune, c'est-à-dire l'impôt de défense nationale, l'impôt anticipé, les droits de timbre et la taxe d'exemption du service militaire, avec les impôts de consommation, on s'aperçoit que la structure des recettes fiscales de la Confédération est presque l'inverse de celle de l'ensemble des collectivités publiques. Ainsi, en 1970, environ 70 % du total des recettes fiscales en Suisse provenaient d'impôts directs et seulement 30 % d'impôts sur la consommation, alors que plus de 70 % des rentrées fiscales de la Confédération sont des impôts de consommation et 30 % seulement des impôts directs.

Quant aux dépenses, elles ont doublé par rapport à 1966. Cette évolution suit toutefois d'assez près les chiffres prévus dans le plan financier. Ce résultat, relève M. Celio, n'a pu être obtenu qu'au prix de réductions considérables dans les dépenses de construction et d'acquisitions de matériel, qui sont avant tout importantes au point de vue conjoncturel. C'est ainsi que les dépenses budgétées pour les immeubles et le mobilier sont inférieures de 200 millions au chiffre du plan, tandis qu'il a fallu prévoir des dépenses beaucoup plus élevées pour les œuvres sociales de la Confédération et les subventions fédérales (+ 147 et + 117 millions), en partie par suite des décisions du Parlement. A elle seule, la contribution de la Confédération à l'A.V.S. dépasse de 100 millions le chiffre inscrit au plan financier et les subventions fédérales en faveur de l'agriculture y sont supérieures de 43 millions. Selon la classification fonctionnelle, le taux de croissance des dépenses consa-

crées à l'agriculture (14,3 %) est à peu près égal à celui du produit national brut nominal, alors qu'il est de 36,5 % pour la prévoyance sociale. Nécessitant 2 464 millions l'année prochaine, ce dernier groupe de tâches atteindra presque le montant des dépenses de 2 496 millions prévues pour la défense nationale. Ces deux secteurs absorbent ensemble près de 5 milliards on environ 44 % des dépenses totales de la Confédération pour 1973.

Vitesse limitée sur les routes suisses

Le Conseil Fédéral Suisse (Gouvernement) a décidé de limiter la vitesse sur toutes les routes suisses à 100 km/heure (autoroutes exceptées). Cette décision est entrée en vigueur le 1^{er} janvier.

L'utilisation des pneus à clous : nouvelle réglementation suisse

Le Conseil Fédéral Suisse a modifié sur certains points les règles concernant l'utilisation des pneus à clous. Comme ce fut le cas jusqu'à maintenant, les pneus à clous ne peuvent être utilisés que pendant la période du 15 novembre au 15 mars, et seulement sur les voitures automobiles légères et leurs remorques. Cependant, la vitesse maximale autorisée pour les véhicules équipés de pneus à clous est désormais de 80 kilomètres/heure sur toutes les routes, y compris les autoroutes. Si l'on a ramené à 80 km/h la vitesse maximale autorisée jusqu'ici de 90 km/h, c'est pour tenir compte des dégâts considérables causés aux routes par les pneus à clous. On a aussi voulu, pour améliorer la fluidité du trafic, qu'il y ait une différence suffisante avec la limitation de vitesse à 100 km/h, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier. Ces mesures sont valables

pour les automobiles immatriculées à l'étranger. Des conditions plus sévères sont imposées aux voitures immatriculées en Suisse.

Plus que 10 000 exploitations agricoles dans 50 ans ?

C.P.S.) L'agriculture suisse ne comptera-t-elle plus que 10 000 exploitations dans une cinquantaine d'années ? Il est impossible de le dire aujourd'hui. On pense, à l'Union suisse des paysans, à la suite d'une étude approfondie des perspectives d'évolution de l'agriculture suisse jusqu'en l'an 2000, que le nombre des exploitations dites principales (qui s'élève actuellement à 89 000) tomberait à 45 000 d'ici trente ans, voire plus bas, si l'on continue d'appliquer les mesures économiques pratiquées jusqu'ici. Cette évolution pourrait se poursuivre au-delà de l'an 2000. Finalement, seules quelque 10 000 exploitations, dont les conditions naturelles et économiques sont particulièrement favorables, pourraient se maintenir.

L'Union suisse des paysans ne peut approuver une telle évolution, pour plusieurs raisons dont nous retiendrons :

1. Les modifications de structures exigeraient des investissements extrêmement élevés et mettraient en danger la rentabilité des exploitations ;
 2. Les exploitations qui resteraient ne garantiraient plus une utilisation intensive des terres cultivables (les terrains peu favorables ne seraient plus cultivés — on voit les conséquences pour la sauvegarde de l'environnement) ;
 3. La disparition d'entreprises indépendantes entraînerait la suppression d'un élément essentiel à un aménagement et une occupation rationnelle du territoire.
- L'organisme de faîte de l'agriculture helvétique souhaite qu'une politique efficace dans

+GF+

Raccords et Robinetterie en fonte malléable + GF +

Raccords et Robinetterie en matière plastique + GF +

Machines à fileter et à tronçonner + GF +

Raccords à bague de serrage système SERTO, cuivre, aciers et inox

Vannes SAUNDERS

Lavabos - Fontaines ROMAY

PRODUITS SUISSES

GEORGES FISCHER

SOCIÉTÉ ANONYME

14, rue Froment - PARIS-11^e
Tél. : 700-37-42 à 37-44
Télex : 23922 Fischer Paris

le domaine des prix et des revenus contribue à éviter une évolution défavorable à l'ensemble de l'économie et de la population.

Composition du conseil de la défense

Le Conseil fédéral a renouvelé le Conseil de la défense pour la période administrative de 1973 à 1976. Le Conseil sera de nouveau présidé par M. Louis Guisan, conseiller aux Etats, de Lausanne. Parmi les membres, figureront notamment MM. André Truffieux, conseiller d'Etat, de Genève, André Petitpierre, représentant de la Société suisse des officiers, de Lausanne, Marcello Gottardi, représentant de la Société suisse des sous-officiers, de Bellinzone, Léo Schuermann, conseiller national, d'Otten, Roland Truffieux, professeur, représentant du domaine de la culture, de Fribourg, ainsi que Mme Denise Berthoud, avocat, de Neuchâtel, représentante des organisations féminines. (A.T.S.)

M. Enrico Franzoni : président du Conseil national pour l'année 1972-1973

(A.T.S.) Ouvrant la session d'hiver des Chambres fédérales, le Conseil national a élu par 136 voix (la majorité absolue étant de 77 voix) à la présidence de la Chambre du peuple M. Enrico Franzoni (P.D.C.), avocat et notaire tessinois.

Jusqu'ici vice-président du Conseil national, M. Franzoni devient donc, à l'âge de 52 ans, président de l'Assemblée fédérale pour l'année 1972-1973.

Le vote s'est déroulé de la façon suivante : bulletins distribués : 170. Bulletins rentrés : 170. Bulletins blancs : 18. Bulletins non valables : zéro. Bulletins valables : 152.

Depuis 1948, M. Enrico Franzoni est le cinquième président du

Conseil national tessinois après MM. G. B. Pioda (1853-1854), Ev. Garbini-Nerini (1920-1921), Drugero Dollfuss (1932-1933) et Aleardo Pini (1950-1951).

M. Kurt Baechtold, nouveau vice-président du Conseil des Etats

(A.T.S.) Le Conseil des Etats a élu Kurt Baechtold (rad. - Schaffhouse) à la vice-présidence de la Chambre des cantons pour l'année de législature 1972-1973. M. Baechtold a été élu par 41 voix, la majorité absolue étant de 22 voix. Le vote s'est déroulé de la façon suivante : bulletins distribués : 42, bulletins rentrés : 42, bulletins blancs : un, bulletins non valables : zéro, bulletins valables : 41, voix éparses : zéro.

M. Marius Lampert, nouveau président du Conseil des Etats

(A.T.S.) Au cours de sa première séance de la session d'hiver, le Conseil des Etats a élu par 41 voix, la majorité absolue étant de 22 voix, M. Marius Lampert (P.D.C. - V.S.), âgé de 70 ans, à la présidence de la Chambre des cantons pour l'année de législature 1972-1973. Le vote s'est déroulé de la façon suivante : bulletins distribués : 41. Bulletins rentrés : 41. Bulletins blancs : zéro. Bulletins non valables : zéro. Bulletins valables : 41. Voix éparses : zéro.

Depuis 1948, c'est la deuxième fois que l'Etat du Valais a un président du Conseil des Etats, M. Henri de Torrenté avait, en effet, été élu à ce poste pour l'année 1894-1895.

Réduction de tarif pour les conjoints sur les vols européens

(A.T.S.) Sous réserve de l'approbation des gouvernements inté-

ressés, Swissair introduira dès le 1^{er} avril 1973 une réduction pour les conjoints sur les tarifs normaux aller et retour de courte durée en Europe.

Le service de presse de Swissair qui annonce cette décision précise que la réduction est de 50 % sur le tarif normal aller et retour en classe touristique. La réduction est accordée à condition que l'un des conjoints voyage ne dépassant pas cinq jours, et que les deux conjoints prennent le même vol à l'aller et au retour.

Une proposition de Swissair d'introduire un abonnement pour les passagers utilisant fréquemment les lignes européennes n'a pas été acceptée par la conférence des tarifs « lata » qui s'est réunie cet automne à Torremolinos, en Espagne.

Que coûte la sécurité sociale ?

(C.P.S.) La protection de la population contre les conséquences économiques de la vieillesse, de la mort et de l'invalidité est une des principales aspirations de notre époque. Au cours de ces dernières années l'édification de l'ensemble des assurances sociales a fait l'objet de trois initiatives populaires, de nombreuses interventions parlementaires et mémoires aux autorités. Le 3 décembre les citoyens se sont prononcés sur un nouvel article 34 quater de la Constitution fédérale qui mentionne à l'alinéa 1 : la Confédération prend les mesures propres à promouvoir une prévoyance suffisante pour les cas de vieillesse, de décès et d'invalidité. Cette prévoyance résulte d'une assurance fédérale, de la prévoyance professionnelle et de la prévoyance individuelle.

L'Office fédéral des assurances sociales a tenté d'estimer pour 1980 l'ensemble des charges résultant des assurances sociales :

Branche d'assurance	Montant en mrd. Fr.		pour cent du salaire	
	1970	1980	1970	1980
A.V.S., A.I., P.C. *	4,3	14,0	8,6	13,6
Prévoyance professionnelle	5,3	12,2	10,6	11,8
Assurance-maladie	2,0	7,6	4,0	7,4
Assurance-accidents, etc	1,3	2,8	2,6	2,7
Total	12,9	36,6	25,8	35,5

La charge de 35,5 % du salaire calculée pour l'année 1980 ne diminuera pas dans l'avenir mais aura plutôt tendance à s'approcher à long terme des 40 %. Avec cette extension de la sécurité sociale, notre pays va au-devant de changements décisifs. Le financement et la répartition des dépenses sociales se répercuteront sur le développement économique. Il faut considérer en outre que les assurances sociales ne représentent qu'une partie des prestations toujours croissantes de l'Etat. A cela s'ajoutent les dépenses pour la formation, l'infrastructure ainsi que celles auxquelles on doit consentir en vue de la protection de l'environnement.

L'exemple d'autres pays montre que le développement, en lui-même réjouissant, de la sécurité sociale, met en mouvement des forces qui peuvent

accélérer la dépréciation monétaire. Les entreprises tentent de répercuter sur les prix l'augmentation des charges sociales. L'augmentation des prix et l'élévation des charges sociales forcent d'autre part les travailleurs à demander de plus hauts salaires. La courbe des prix et des salaires s'éloigne de ce qui est économiquement possible. dans plusieurs pays, la lutte pour la répartition du produit social est devenue si aiguë que les prix et les salaires montent même si l'économie est stagnante. A la redistribution du revenu par la sécurité sociale s'ajoute encore celle qui provient de l'inflation. L'économie de marché est faussée ce qui a à nouveau pour conséquence d'affaiblir les forces qui résistent à l'inflation. Sur le plan économique la sécurité sociale peut donc très bien présenter deux visages.

est vivement critiquée par une garde partie des milieux sportifs.

Dans son allocution, le conseiller fédéral Gnaegi a regretté cette réduction « extraordinaire » et a expliqué que c'est par souci pour les finances de l'Etat qu'on a été amené à prendre une telle décision. « Ce n'est pas de gaîté de cœur que le Conseil fédéral a réduit certains postes du budget. » Le chef du Département militaire fédéral a toutefois souligné que les subventions pour 1973 aux associations de gymnastique et de sport ont tout de même plus que doublé par rapport à l'an passé. La Confédération considère que son devoir n'est pas seulement d'encourager le sport d'élite, mais la culture physique au sens le plus large.

De son côté, M. Walter Siegenthaler (Berne), président de l'Association nationale d'éducation physique, a souligné que cette réduction de 40 % (2 millions sur 5 millions) de la « manne fédérale » est incompréhensible aux yeux des autorités sportives. « Davantage est toujours plus agréable que moins. »

Auparavant, M. Raymond Gafner, président du C.O.S., avait évoqué les nombreux problèmes du sport d'élite actuel. Les sportifs suisses n'ont jamais été aussi bien préparés et ne sont jamais descendus dans l'arène olympique dans des conditions aussi favorables qu'en 1972. Par rapport à Grenoble et Mexico en 1968, Sapporo et Munich ont permis d'améliorer encore les résultats du sport d'élite suisse, bien qu'à vrai dire le bilan des jeux d'été à Munich ne soit que « partiellement satisfaisant ».

Personnellement, M. Gafner est d'avis que l'aide toujours plus importante destinée à encourager le sport d'élite doit être concentrée uniquement sur les disciplines dans lesquelles nous avons de réelles chances de succès. Les disciplines plus faibles doivent donc être tenues à l'écart des compétitions olympiques. (A.T.S.)

Sous le signe des cinq anneaux olympiques : réception officielle des médaillés suisses

Les sportifs suisses ont clôturé à Berne une année olympique couronnée de succès, par la réception officielle du Comité olympique suisse (C.O.S.) pour les médailles et diplômes 4^e et 6^e rang) des Jeux Olympiques de Sapporo et de Munich. En présence des représentants des différents organes du sport d'élite et des associations sportives nationales, les athlètes,

pratiquement tous présents, ont reçu de nombreux cadeaux et ont assisté, en compagnie d'un grand nombre d'hôtes, notamment le conseiller fédéral Gnaegi, à la première suisse du film sur les Jeux Olympiques de Sapporo.

Outre les nombreux messages de félicitations, la discussion a porté sur la réduction de 5 à 3 millions pour 1973 des subventions que la Confédération accorde à l'association nationale d'éducation physique. Cette diminution, survenue lors de la phase d'élaboration du budget de la Confédération pour 1973,